# ASSEMBLÉE NATIONALE

16 mai 2008

## MODERNISATION DE L'ÉCONOMIE - (n° 842)

Commission	
Gouvernement	

## **AMENDEMENT**

N° 83 Rect.

présenté par M. Ciotti, rapporteur au nom de la commission des lois saisie pour avis

### **ARTICLE 13**

Dans l'alinéa 7 de cet article, substituer aux mots :

« au 1° qui ne pourra être postérieure au »,

les mots:

« à l'avant-dernière phrase du deuxième alinéa de l'article L. 223-1 et au plus tard le ».

### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel, corrigeant notamment une erreur de référence.